



COMMISSION TECHNIQUE

Ligne directe : 04.92.15.80.31

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.

- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).

- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Réunion du 13 février 2024

Présidente : MME GERMANO Rosette

C.T.D. P.P.F.: M. Kevin ASSTI

C.T.D. D.A.P.: M. Christophe DUPONT

Présents : MME MAUDUIT Gaëlle - - MM. ASSO Jean-Jacques - RONDEAU Claude - SPORN Guy - GIMENEZ Claude - BOURDIN Alexis - MONTEIRO Jonathan - ARROUB Amin

Articulation de l'action :

Réunion des membres de l'équipe technique départementale disponibles pour un moment d'échange autour des différents dossiers techniques en cours et à venir au Super Antibes.

M. ASSATI, CTD PPF du District de la Côte d'Azur, indique la philosophie attendue pour cette réunion et son plan.

Première partie :

M. Christophe DUPONT, CTD DAP du District de la Côte d'Azur, a partagé bon nombre d'informations sur :

- Le football féminin
- La forte sollicitation pour les CFI U6-U9 et U10-U13
- La réunion de fin d'année avec les responsables techniques et questionnement sur ces responsables non ou peu qualifiés...

- Les autres pratiques
- Transition Foot à 5/ Foot à 8

Les membres de la commission sont pour la plupart partisan de proposer des plateaux Foot à 5 tous les weekends afin d'éviter les dérives.

Il est rappelé qu'exercer dans une autre pratique que celle prévue par la FFF, soumet les clubs à des difficultés face aux assurances en cas d'accidents.

Organisation du Festival U13 du mois d'avril – nouveaux règlements abordés. Résultats terrains soumis aux avis des commissions compétentes pour le tour suivant.

Deuxième partie

M. ASSATI a poursuivi ensuite par un rappel sur la création du Réseau de Responsable Technique Jeune Performance et Formation, sa raison d'être, son fonctionnement attendu, l'adhésion des clubs.

Retour sur le parcours de formation actuel, avec un tour d'horizon sur les satisfécits et difficultés rencontrées. Des conseils sur les profils attendus en formation ont été donnés :

- Catégorie encadrée = CFI suivi
- Stagiaire sans difficulté avec l'outil informatique
- Importance de la prise de note

Un retour a été effectué sur les actions PPF du début de saison : à ce jour 48 actions ont été menées mêlant détections et Centres de Perfectionnement Sportifs + 1 CPS GB. Dans ces actions 14 ont été menées en autonomie par les bénévoles de la Commission Technique afin de toucher tous les secteurs du département.

Questions diverses :

- Quid du BMF APP OGCN saison prochaine ?
- Quid de l'accession en U14R ?
- Quid des obligations techniques à venir Région et Département ?

Les Conseillers Techniques ont apporté des éléments de réponse sur ces différents sujets sans toutefois engager une quelconque responsabilité.

Une Réunion ETR étant prévue et des textes doivent être soumis aux différents votes à l'avenir.

Dernière partie :

Repas partagé et visionnage du match de Ligue des Champions – Leipzig / Real Madrid
Distribution des tenues ETD 2024

Fin de la séance à 23h00 - *prochaine réunion mars 2024 à Beaulieu*

Le Secrétaire de séance :
M. Jonathan MONTEIRO